



Quebec, le 1er decembre 2020

« Par courriel  
[marcia.iones@otc-cta.gc.ca](mailto:marcia.iones@otc-cta.gc.ca)  
et [otc.ceta-ceat.cta@otc-cta.gc.ca](mailto:otc.ceta-ceat.cta@otc-cta.gc.ca) »

Office des transports du Canada  
A l'attention de Madame Marcia Jones  
Dirigeante principale, Strategies 15, rue Eddy  
Gatineau (Quebec)  
K1A 0N9

**Objet: Reglement sur les transports accessibles aux personnes handicapees  
(RTAPH) N/Reference : P2020-95-04**

**Report potentiel de l'entree en vigueur de certaines dispositions Commentaires  
de YQB**

Madame Jones,

Nous accusons reception de votre courriel du 16 novembre 2020 et vous remercions infiniment de nous consulter concernant le report potentiel de l'entree en vigueur de certaines dispositions du RTAPH.

Comme l'industrie du transport aerien, YQB est durement touche par la pandémie avec une baisse d'achalandage de 90 % entrainant un deficit estime a plusieurs millions de dollars d'ici 2025. Malgre cette crise, nous deployons tous les efforts pour offrir tous les services requis aux passagers et continuer a remplir

notre rôle de moteur de développement économique pour la grande région de Québec.

Soyez assurée que le RTAPH demeure une priorité et que nos actions sont orientées pour s'y conformer le plus rapidement possible malgré la réduction des effectifs et la reorganisation qui ralentissent nos démarches.

Malgré nos efforts, nous ne serons malheureusement pas en mesure de respecter les délais actuels et demandons les reports ci-dessous considérant entre autres, les changements potentiels aux parcours passagers en lien avec les mesures biosecuritaires.

	<b>Entrée en vigueur actuelle</b>	<b>Report demandé par YQB</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• article 9 – site Web – exigences;</li> <li>• paragraphe 10(2) – Annonces publiques – sécurité ou surete</li> <li>• articles 15 à 23 – Exigences de formation;</li> <li>• article 216 – Aide aux personnes handicapées;</li> <li>• paragraphes 227(1), (2), and (3) – Dispositions concernant les lieux d'aisance designes pour les chiens d'assistance à l'exterieur de la zone sécurisée d'une gare</li> </ul>	1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>• article 10 – Annonces publiques;</li> <li>• article 11 – Guichets libre-service automatisés;</li> <li>• article 223 – Plateforme elevatrice, rampe ou escalier – exigences;</li> <li>• article 225 – Fauteuils roulants – exigences;</li> <li>• paragraphe 227(4) – Lieux d'aisance designes pour les chiens d'assistance à l'exterieur de la zone sécurisée d'une gare</li> </ul>	2021-2022	2024-2025

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente et demeurons disponible pour toutes questions.

Dans l'attente de recevoir de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sophie Lefrançois, avocate, ASC, C. Dir.

Secrétaire corporative, conformité et gestion immobilière

c.c. M. Marc-André Bedard, Vice-président, Exploitation

Mme Marie-Noëlle Simard, Directrice, Ingénierie et planification aéroportuaire

M. Wayne Harvey, Vice-président, Opérations, Conseil des aéroports du Canada